

Escale et habitat – Ethic Etapes Val de Loire

Conditions générales de réservation et de vente

Les présentes conditions de réservation et de vente régissent les rapports entre Escale et habitat -. Ethic Etapes Val de Loire et les bénéficiaires des prestations hors groupes.

Escale et habitat est une association à but non lucratif, dont le siège social est situé 37, rue Pierre et Marie Curie à 41000 BLOIS. Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n°410181038 et Education nationale sous le n° 041-99/02

Pour bénéficier des prestations de l'Ethic Etapes Val de Loire, tout demandeur doit au préalable adhérer volontairement à l'association. La réservation d'un séjour par le versement d'arrhes implique l'acceptation des conditions générales de réservation et de ventes telles qu'énoncées ci-après.

Article 1 : Conditions d'application

Les présentes conditions générales de réservation et de vente sont communiquées au plus tard avec l'envoi de l'accord de réservation et de la demande d'arrhes.

Tous les prix et tarifs indiqués s'entendent en euros et toutes taxes comprises.

Article 2 : Garantie de prix

Les prix indiqués au moment de la réservation sont fermes pour la durée de cette réservation et ne peuvent faire l'objet de modifications sauf cas de force majeure.

Article 3 : Conditions de réservation

Toute demande de réservation doit être confirmée par écrit (courrier ou courriel). Dès la réception de cette demande par l'Ethic Etapes Val de Loire, un dossier de réservation est ouvert et un accord de réservation avec demande d'arrhes est adressé.

Le non versement des arrhes à l'expiration de la date limite de paiement indiqué sur le contrat annule la réservation.

Article 4 : Les arrhes

Le montant des arrhes demandé est de 30% du montant total des prestations réservées.

Article 5 : Confirmation du séjour

Un séjour ou toute autre prestation n'est considéré comme définitivement confirmé qu'au versement des arrhes ou à la réception de la fiche de réservation définitive signée et portant la mention "bon pour accord".

Article 6 : Modification de la prestation

Toute modification de la prestation devra faire l'objet d'un écrit auprès de l'Ethic Etapes Val de Loire.

Article 7 : Annulation

En cas d'annulation les arrhes seront conservées.

Article 8 : Prestations

L'hébergement se fera par priorité à l'Ethic Etapes Val de Loire 37, rue Pierre et Marie Curie à BLOIS 41000 (sauf conditions particulières prévues à l'article 13).

Les chambres sont à 1, 2, 3, 4, 5 et 6 lits. Les éléments de confort sont les suivants : draps fournis, lits demi-faits à l'arrivée. Linge de toilette non fourni. Lavabo, douche et WC dans toutes les chambres.

Le prix de la chambre n'inclut pas le petit déjeuner.

Le niveau de confort selon les normes Ethic Etapes est 3.

Article 9 : Tarifs

Les tarifs des prestations sont fixés annuellement et publiés dans les différentes brochures de l'Ethic Etapes Val de Loire.

Article 10 : Clefs et dégâts

Toute clef manquante le jour du départ sera facturée 8euros. Tout dégât occasionné en cours de séjour sera facturé et payé sur place.

Article 11 : Délogement

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, l'Ethic Etapes Val de Loire se réserve la possibilité de faire héberger le bénéficiaire dans une autre structure d'hébergement sans modification tarifaire, l'Ethic Etapes Val de Loire s'engageant à prendre à sa charge toute augmentation de prix lié à ce relogement.

Article 12 : Boissons et Nourriture

L'introduction de boissons et de nourriture est interdite dans l'enceinte du Centre.

Article 13 : Restauration

Le restaurant étant ouvert midi et soir du lundi au vendredi (pour le week-end nous consulter), il n'est pas nécessaire de réserver son repas en avance, excepté pour le petit déjeuner qu'il devra soit réserver lors de la réservation, soit lors de son arrivée.

Article 14 : Arrivée tardive

En cas d'arrivée tardive, le bénéficiaire est tenu d'avertir l'Ethic Etapes avant 21h, afin d'organiser son arrivée.

Article 15 : Facturation et Règlement

Les factures sont établies en euros et doivent être réglées en Euros. L'Ethic Etapes Val de Loire ne prend à sa charge ni les frais de change ni les frais de virement.

Sauf accord préalable, les factures concernant l'hébergement individuel doivent être réglées sur place à l'arrivée.

En cas d'accord préalable, les factures peuvent être payées dans un délai maximum de 30 jours à réception de la facture.

Le non-respect des délais de règlement entraînera le paiement de frais d'agios de 1,5 fois le taux de l'intérêt de retard en vigueur.

Article 16 : Cas de force majeure

En cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux, contraintes internes liés à l'établissement...) l'Ethic Etapes Val de Loire préviendra l'acheteur, par lettre recommandée, de l'annulation du séjour et remboursera les arrhes versées.

Article 17 : Cession de contrat

L'acheteur pourra céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui à la condition d'en informer, par lettre recommandée, l'Ethic Etapes Val de Loire au minimum 7 jours avant le début du séjour.

Article 18 : Réclamation

Au cas où l'acheteur contesterait l'absence ou la mauvaise qualité d'une prestation contractuellement prévue, il doit en informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la direction du C.I.S. "Val de Loire" et cela dans un délai n'excédant pas 8 jours après la fin de la prestation.

Article 19 : Assurances

Le C.I.S. "Val de Loire" a souscrit auprès des assurances Mutuelle du Mans sous le n° 06 0687 874 B un contrat garantissant sa Responsabilité Civile dans le cadre de ses activités.

Le C.I.S. "Val de Loire" ne peut être tenu pour responsable des vols ou des dégradations subis par les bagages et le matériel des résidents, ni des dégâts causés par les clients.

Les adhérents peuvent souscrire pour leur propre compte une assurance complémentaire couvrant certains risques particuliers.

Article 20 : Juridiction compétente

Tous litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de ce contrat sont de la compétence des tribunaux de Blois.

Lu et approuvé, signature :